



**Solidaires 94**

# **TOUS DANS L'ACTION LE 5 MARS PAS DE TRANSCRIPTION DANS LA LOI DE L'ACCORD SCELERAT**

Aujourd’hui, dans tout le pays, des dizaines de milliers de salariés «ne lâchent rien». Ils continuent de s’opposer à la restructuration ou à la fermeture de leur entreprise pour empêcher les milliers de licenciements directs et indirects qu’elles entraînent. Chaque jour on compte 1500 chômeurs de plus et la mobilisation s’amplifie de PSA à Goodyear en passant par Virgin, Arcelor Mittal ou Pétroplus et bien d’autres encore. Le département est durement touché par les plans sociaux (Sanofi, Air France, Les imprimeries le Monde, Prestalis...)

## **Les salariés résistent**

Ils refusent de voir leur outil de travail détruit alors qu’aucun motif économique ne le justifie. Ils ne veulent pas être les « dindons de la farce » des revirements stratégiques des grands groupes ou des brusques ruptures de contrats commerciaux par les donneurs d’ordres ! Ils ne veulent pas avoir pour seule perspective, pour eux et leur famille, la précarité et l’inscription à Pôle emploi ! Et pour cause ! Les grands groupes continuent d’engranger toujours plus de profits : l’an dernier, les entreprises du CAC 40 ont versé 40,9 milliards d’euros de dividendes à leurs actionnaires, soit 5 % de plus que l’année précédente. à cela, s’ajoutent 172 milliards d’euros d’aides diverses sans compter le « crédit d’impôt » de 20 milliards d’euros . À l’issue des négociations sur l’emploi qui ont duré près de 4 mois, le Medef a réussi, le 11 janvier 2013, à conclure un accord avec trois organisations syndicales minoritaires. Et les parlementaires sont sommés de retranscrire cet accord dans une loi, dont le projet sera présenté le 6 mars au conseil des Ministres

## **L’affaire est sérieuse.**

Au cœur de l’accord est donnée la possibilité à l’employeur, avec des syndicats « consentants » au sein de son entreprise, de passer des accords sous prétexte de difficultés « conjoncturelles » pour organiser des mutations forcées, pour accélérer et rendre plus facile les licenciements, faire en sorte qu’ils soient beaucoup moins coûteux et le moins contestables possibles par les salariés (articles 15, 18 et 20 de l’accord). Et pour mettre tout le monde au pas, toutes celles et ceux qui refuseraient l’application d’un accord de mobilité forcée seraient licenciés pour... motif personnel !

Le Medef obtient les moyens d'empêcher les salariés des grandes entreprises qui peuvent encore résister, mais aussi ceux des petites et moyennes entreprises, menacés de ruptures conventionnelles ou de plans de « départs volontaires », de mener les combats qu'ils mènent pour la défense de leur travail, de leur emploi et de leur entreprise. Tout cela pour gagner «en compétitivité», c'est à dire travailler plus avec des salaires gelés et avec moins de salariés.

**Cet accord est un marché de dupes !** La flexibilité c'est maintenant et les prétendues contreparties c'est après demain, peut être ... si le patron le veut bien ! Les garde-fous illusoires précisés dans cet accord pour limiter et taxer les Contrats à Durée Déterminée ne concernent en réalité qu'une infime partie : les CDD de plus de 3 mois ne sont pas concernés, pas plus que les contrats saisonniers, ni les contrats conclus pour une tâche précise ou temporaire et le travail intérimaire. Les droits nouveaux comme la complémentaire santé sont à négocier pour 2014 pour une éventuelle application pour 2016 !

Il est nocif et scélérat pour les travailleurs et remet en cause des acquis sociaux gagnés de haute lutte depuis des décennies. Cet accord est aussi **largement minoritaire** puisque les confédérations signataires ne représentent que 38% des salariés soit bien moins que la CGT et FO qui ont refusé de signer.

**L'accord du 11 janvier 2013 est un texte rédigé par le Medef, nocif et nuisible pour les salariés.**

**Les organisations CGT, FO, FSU et Solidaires du Val-de-Marne sont déterminées à le combattre à l'échelle nationale et locale le 5 mars lors de la première grande journée de mobilisation des salariés.**

**Manifestation régionale le 5 mars à 14h  
Place du Châtelet vers l'Assemblée nationale**

Créteil le 19 février 2013